

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du mardi 5 février 2019

Le cinq février deux mille dix-neuf à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal - rue de la Herse - sous la présidence de Monsieur Yves MARIE, Maire.

Présents :

Yves MARIE, Jack PROUTHEAU, Antony DOUEZY, Bruno ALAMICHEL, Michel DAUPTAIN, Pierre COUTURIER, Christian LAPEYRE, Eric TABARINO, Murielle LAVIGNE-MARINELLI, Henri FERRO, Lydia GALOPIN, Sophie GOUMAZ, Alexandre DAVAL, Lionel GUYOMARD

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Axel TROTIGNON donne pouvoir à Eric TABARINO
Véronique VAUDELLE donne pouvoir à Yves MARIE
Myriam ROUILLARD donne pouvoir à Henri FERRO
Julie LECOMTE donne pouvoir à Bruno ALAMICHEL
Nathalie BIETRY donne pouvoir à Antony DOUEZY

Absentes excusées :

Adrienne PETIT, Sylvie DOUCET et Elodie GRYGULA

Absents :

Peggy GUILLER et David BOURGEOIS

Le Maire nomme Antony DOUEZY secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 13 décembre 2018

Aucune remarque n'est formulée.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 18 décembre 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents.

I / INFORMATIONS

Commissions municipales :

- Compte rendu de la Commission Urbanisme du 22 janvier.

Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France :

- Comptes rendus succincts des séances du 20 décembre 2018 et du 17 janvier 2019 du Conseil Communautaire ;
- Compte rendu du Conseil Communautaire du 17 janvier.

Divers :

- Rapport final de l'Inventaire de la Biodiversité de la Commune ;
- Comptes rendus des réunions de chantier du 19 décembre et des 15 et 29 janvier concernant la viabilisation du lotissement de la Croix Saint Hubert ;
- Compte rendu de la séance du SIVOS du 18 décembre.

Bruno ALAMICHEL note qu'en guise de compte rendu « succinct », il s'agit en fait davantage d'un ordre du jour. Il signale une erreur au compte rendu de la séance du Conseil Communautaire du 17 janvier : Gérard WEYMEELS, Maire de Bréchamp est élu sur le pôle de Nogent-le-Roi et non sur le pôle d'Auneau comme écrit. Il note le nombre de deux Vice-présidents pour le pôle de Gallardon. Le Maire précise qu'il s'agissait de reconduire les Vice-Présidents déjà en place. Le pôle de Gallardon est de plus faible taille.

Alexandre DAVAL constate qu'il n'y a pas d'information sur les délégations données aux Vice-présidents. Le Maire rappelle qu'elles ne sont pas décidées par le Conseil Communautaire, mais par le Président seul. Globalement, les Vice-présidents ont gardé leur délégation exception faite, de Dominique LEBLOND, démissionnaire. La délégation RH a été attribuée à Christian BELHOMME, Maire de Mévoisins. Jean-Pierre MALLET a récupéré l'eau et l'assainissement en remplacement de Stéphane LEMOINE.

II / DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

1. DPU (Droit de Prémption urbain)

Date de dépôt	Notaire	Nom	terrain	Cadastre	Superficie	
12/12/2018	MAITRE MUNOZ	DUFOUR/FICHELE	154 RUE DE MAINTENON	AH 51/52	1644 m ²	NON EXERCE LE 13/12/2018
16/01/2019	MAITRE BOZELLEC	ROUSSEAU/VOL	3 RUE DU PONT COLLIN	AC 511/512	1251 m ²	NON EXERCE LE 16/01/2019
16/01/2019	MAITRE MUNOZ	SCI BATISSE MESSONNIER	1 ROUTE DE BLEURY	266 B 508	299 m ²	NON EXERCE LE 16/01/2019
17/01/2019	MAITRE HERINGER RAMEAUX	GIRON	3 RUE DU BASSE BARDET	AC 856	649 m ²	NON EXERCE LE 16/01/2019
22/01/2019	MAITRE LESAGE MARCEUL	DE MAESENEIRE	ROUTE D'EPERON	ZK 248/249	1258 m ²	NON EXERCE LE 22/01/2019
22/01/2019	MAITRE LABARTHE PIOL	BLAIN	30 RUE DES AJONCS	ZK 710	532 m ²	NON EXERCE LE 22/01/2019
25/01/2019	MAITRE MUNOZ	CONSORTS MARTIN	3 RUE NOTRE DAME	AC 383	137 m ²	NON EXERCE LE 28/01/2019

2. Dépenses comprises entre 500,00 € HT et 25 000,00 € HT

Fournisseur	produit	Affectation	Montant		Section
			HT	TTC	
SOCOTEC	Diagnostic amiante	Salle polyvalente	1 750.00	2 100.00	INV
EIFFAGE ENERGIE	Vase d'expansion chauffage	Ecole Primaire	2 458.26	2 949.91	INV
LYON ARCHERIE	Mur + toit cibles	Tir à l'arc	1 555.60	1 866.72	INV
SOCOTEC	Mission SPS	Réhabilitation salle Po	5 663.00	6 795.60	INV
SOCOTEC	Mission CT	Réhabilitation salle Po	8 680.00	10 416.00	INV
CMC	Poste à souder	Services Techniques	1 076.34	1 291.61	INV
APS	Ferme porte électrique portail + portillon	Cimetière	5 000.00	6 000.00	INV
GUILLEY	Tondeuse autoportée	Espaces verts	13 583.44	16 300.13	INV
AQUALTER	Electropompe submersible	Assainissement – Avenue de la Gare	2 123.12	2 547.74	INV
GEDIMAT	Vêtements professionnels	Services Techniques	1 936.13	2 323.36	FCT
COBALYS	Paillis, coques, terreau	Espaces verts	1 291.69	1 440.87	FCT
COTE RECEPTION	Canapés	Vœux du Maire	753.09	828.40	FCT
TOPP IMPRIMERIE	2 000 lettres d'infos	Communication	998.00	1 197.60	FCT
CHAUVET	Entretien matériels (montant annuel)	Espaces verts	3 333.34	4 000.00	FCT
BEQUET FORMATION	Formation PC Poids Lourds	Services Techniques	1 700.00	2 040.00	FCT
SAGA LAB	Maintenance système relevage, câblage, antichute paniers basket	Gymnase	700.00	840.00	FCT

Le Maire évoque les premières dépenses concernant les futurs travaux de la salle polyvalente. Michel DAUPTAIN se renseigne sur la nécessité d'une formation poids lourds. Il s'avère que ce permis est obligatoire dès lors que la conduite d'un tracteur n'est pas affectée à un usage agricole.

3. Recours : Epoux Leroux / Commune de Gallardon

Comme suite à l'installation d'un stationnement minute sur la place du Marché aux Veaux, rue Porte Mouton, M. et Mme LEROUX ont déposé un recours au Tribunal Administratif d'Orléans contre la Commune. Il demande que l'aménagement soit enlevé car il entraverait la sortie et l'entrée de leurs véhicules, notamment dans le cadre de leur activité de taxis.

En conséquence et conformément aux délégations attribuées au Maire par le Conseil Municipal, le Maire a mandaté la SCP IMAGINE AVOCATS à Chartres pour représenter la Commune dans cette affaire.

III / DECISIONS – DELIBERATIONS

1. Création de poste dans le cadre d'une promotion interne – Agent de maîtrise

Comme suite à la réussite à l'examen professionnel au grade d'agent de maîtrise d'un personnel des services techniques, et compte tenu de la qualité professionnelle de l'agent concerné, le Maire propose de le nommer sur ce grade.

Le Maire rappelle que dès lors qu'un agent réussit un examen ou un concours, il est légitime de le nommer dans la mesure des possibilités de la Commune.

Ce poste n'est actuellement pas disponible au tableau des effectifs, il faut donc de le créer. A l'issue de la nomination de l'agent prévue le 1^{er} mars, il conviendra de saisir le Comité technique pour avis sur la suppression de son poste actuel, soit un poste d'adjoint principal de 2^{ème} classe.

→ Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Crée un poste d'agent de maîtrise à temps complet ;
- adopte, conformément, la modification du tableau des effectifs ;
- inscrit les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé.

TABLEAU DES EFFECTIFS

Situation actuelle (depuis le 18/12/2018)			Situation future (à compter du 01/03/2018)		
Grades	Postes		Grades	Postes	
	Existants	Pourvus		Existants	Pourvus
<i>Filière Administrative</i>			<i>Filière Administrative</i>		
Attaché principal	1	1	Attaché principal	1	1
Attaché	0	0	Attaché	0	0
Rédacteur Principal 1 ^{ère} cl	1	1	Rédacteur Principal 1 ^{ère} cl	1	1
Rédacteur Principal 2 ^{ème} cl	0	0	Rédacteur Principal 2 ^{ème} cl	0	0
Rédacteur	0	0	Rédacteur	0	0
Adj adm Principal 1 ^{ère} cl	1	1	Adj adm Principal 1 ^{ère} cl	1	1
Adj adm Principal 2 ^e cl	0	0	Adj adm Principal 2 ^e cl	0	0
Adj adm	3	3	Adj adm	3	3
<i>Filière technique</i>			<i>Filière technique</i>		
Technicien principal 2 ^e cl	0	0	Technicien principal 2 ^e cl	0	0
Technicien	1	0	Technicien	1	0
Agent de maîtrise princ	1	1	Agent de maîtrise princ	1	1
Agent de maîtrise	1	1	Agent de maîtrise	2	2
Adj tech Principal 1 ^{ère} cl	2	2	Adj tech Principal 1 ^{ère} cl	2	2
Adj tech Principal 2 ^e cl	7	7	Adj tech Principal 2 ^e cl	7	6
Adj tech	7	6	Adj tech	7	7
<i>Filière Animation</i>			<i>Filière Animation</i>		
Animateur	0	0	Animateur	0	0
Adj anim Principal 1 ^{ère} cl	1	1	Adj anim Principal 1 ^{ère} cl	1	1
Adj anim Principal 2 ^e cl	3	3	Adj anim Principal 2 ^e cl	3	3
Adj anim	6	5	Adj anim	6	5

<i>Filière Culturelle</i>			<i>Filière Culturelle</i>		
Assistant Conserv Pat	1	1	Assistant Conserv Pat	1	1
Adj Patri Principal 1 ^{ère} cl	0	0	Adj Patri Principal 1 ^{ère} cl	0	0
Adj Patri Principal 2 ^e cl	2	2	Adj Patri Principal 2 ^e cl	2	2
Adj Patrimoine	0	0	Adj Patrimoine	0	0
<i>Filière Police</i>			<i>Filière Police</i>		
Chef de service PM	0	0	Chef de service PM	0	0
Brigadier Chef Principal	2	2	Brigadier Chef Principal	2	2
Brigadier	0	0	Brigadier	0	0

Catégorie A : 1

Catégorie B : 3 dont 1 poste vacant à pourvoir

Catégorie C : 37 dont 2 postes vacants

41 postes existants dont 38 pourvus

Suppressions à prévoir :

- Agent de maîtrise principal (suite à la nomination au grade de technicien en juin 2019)
- Adjoint technique de 2^{ème} classe (suite à nomination le 01/03/2019 au grade d'agent de maîtrise)

Vacant : Adjoint d'animation à TC (mise en disponibilité à compter du 1^{er} août 2018)

2. Adhésion au CEP (Conseil en Energie Partagé) proposé par ENERGIE Eure-et-Loir

En séance du 3 octobre 2017, le Conseil Municipal a validé la réalisation d'un BEG (Bilan Energétique Global) des bâtiments publics de la Commune dans le cadre de la mission de conseil en énergie d'ENERGIE Eure-et-Loir. La restitution du BEG a été présentée à la Commission des travaux le 21 novembre 2018. Il a également été transmis à l'ensemble des élus.

Le Maire rappelle qu'un COEP avait été réalisé pour bénéficier des subventions régionales concernant les travaux d'isolation de l'école élémentaire. Cet actuel CEP permet de mettre à jour le COEP.

Après ce travail préparatoire, ENERGIE Eure-et-Loir propose d'accompagner la Commune dans la mise en place d'un service entièrement dédié à l'efficacité et à la sobriété énergétique, dit de « conseil en énergie partagé (CEP) ». Le Maire ajoute qu'il est toujours intéressant de se faire accompagner dans des domaines techniques.

En l'état, ce service consiste à partager durablement entre collectivités les compétences de techniciens spécialisés pour agir sur leur patrimoine bâti et ainsi réaliser des économies. Le coût du service est quant à lui réparti entre les collectivités bénéficiaires et se rémunère sur les économies générées.

Le rôle du CEP consiste globalement à :

- établir un bilan énergétique global de l'ensemble du patrimoine bâti public communal,
- assurer le suivi énergétique de la commune (identifier les dérives de consommation, proposer des actions de maîtrise de la demande en énergie, veiller à l'optimisation des contrats d'énergie, hiérarchiser les priorités d'action...),
- sensibiliser les élus, les agents et les utilisateurs de locaux à l'efficacité et à la sobriété énergétique.

Pour cela, un partenariat sur 5 ans est proposé par ENERGIE Eure-et-Loir, de manière à permettre aux communes de bénéficier d'une assistance technique durable et à les aider à construire une véritable stratégie énergétique applicable à leur patrimoine. Le modèle de convention correspondante a été transmis aux élus.

Il est enfin à signaler que cette initiative est également soutenue par la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France avec laquelle ENERGIE Eure-et-Loir a conclu un accord de partenariat dans le domaine énergétique (information et sensibilisation des usagers, efficacité énergétique des bâtiments publics, planification énergétique territoriale). Dans ce cadre, la cotisation au service, initialement proposée à 1,30 €/an/habitant, est réévaluée à 0,70 €/an/habitants. Sur la base

des éléments de l'INSEE, soit actuellement 3 590 habitants, le montant de la cotisation annuelle serait donc de 2 513 €/an soit 12 565 € pour la durée du partenariat.

Or, il faut savoir que l'adhésion au CEP ouvre droit à des subventions sur les travaux liés aux économies d'énergie de l'ensemble de nos bâtiments publics. Le projet de travaux d'isolation de la salle polyvalente conduit actuellement est donc éligible. Le montant de la subvention est estimé à 23 100 €, ce qui couvre d'ores et déjà la cotisation sur les 5 ans.

Lionel GUYOMARD s'interroge sur la certitude d'obtenir ces subventions. L'exemple de l'enfouissement des réseaux nous indique la fiabilité de notre partenaire sur ces sujets.

Pierre COUTURIER évoque le vol d'électricité sur une armoire électrique d'éclairage public. L'enquête est en cours.

Alexandre DAVAL est surpris de ne pas avoir constaté de gain sur les consommations énergétiques liées à l'école élémentaire depuis les travaux conséquents d'isolation. Jack PROUTHEAU signale la nouvelle consommation électrique liée à la ventilation double flux mise en place. Le Maire précise qu'un problème de surchauffe a été récemment réglé. Il faut prendre la facturation avec prudence, dès lors que le prix dépend de plusieurs paramètres (rigueur de l'hiver, fluctuation du prix du kw/h, ...). Ces sujets complexes justifient d'autant plus la pertinence d'un accompagnement.

Le Maire ajoute que le CA 2018 fait état d'une baisse sensible de notre dépense globale en énergie. Compte tenu de la nette augmentation des tarifs en 2019, il faudra craindre cependant une augmentation future.

Ce sont des sujets importants puisqu'ils engendrent de grosses dépenses en fonctionnement comme en investissement.

→ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :*

- *demande à bénéficier du service de conseil en énergie partagé (CEP) promu par ENERGIE Eure-et-Loir ;*
- *accepte dans ce cadre le versement d'une cotisation annuelle à ENERGIE Eure-et-Loir d'un montant égal à 0,70 € par habitant ;*
- *autorise le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet avec ENERGIE Eure-et-Loir et la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France.*

3. Demande de subvention au titre de la DETR 2019

Travaux d'isolation et de réhabilitation de la salle polyvalente et de modification de l'environnement extérieur

Dans le cadre de l'inscription des travaux de la Commune au CRST (Contrat Régional de Solidarité Territoriale), le Conseil Municipal, en séance du 3 juillet 2014, a validé les travaux de réhabilitation de la salle polyvalente, notamment sur le volet isolation, et de la salle de musique.

Le Conseil Municipal, en séance du 21 mars 2016, a fait valoir son droit de préemption urbain de la parcelle AC n° 669 pour un projet d'aménagement des abords de la salle polyvalente et avait validé le projet de travaux concernant la création de places de parkings visibles et sécurisées, la destruction du bâtiment vétuste et l'ouverture sur le Parc des Oseraies.

Enfin, la consultation 2018 pour le recrutement du Maître d'œuvre a formalisé les contours du projet dans le programme de travaux. L'estimation budgétaire, a été initialement fixée à 730 000 € HT dans le programme de la consultation. Notre maître d'œuvre a donné une première estimation à 1 255 753,50 € HT, sachant que l'aménagement extérieur et le désamiantage n'ont pas été encore traités.

Des choix devront être faits. Il ne paraît en effet pas envisageable d'investir plus d'un million d'euros de travaux sans hypothéquer nos futurs projets.

Les dépenses connexes connues sont les suivantes (en HT) :

- Rémunération du Maître d'œuvre : 97 340 € (base de 1 000 000 € de travaux)
 - Solution de base : 82 500 € (8,25 % du montant des travaux)

- Diagnostic : 7 540 €
- OPC : 7 300 €
- Diagnostic amiante-plomb : 1 750 €
- Géomètre : 8 440 €
- Mission SPS : 5 663 €
- Mission CT : 8 680 €

Plan de financement

TRAVAUX D'ISOLATION ET DE REHABILITATION DE LA SALLE POLYVALENTE ET MODIFICATION DE L'ENVIRONNEMENT EXTERIEUR	
montant estimé de l'investissement (HT) : travaux : 1 000 000 € + missions connexes)	1 121 873,00 €
Commune	546 773,00 €
Etat (DETR)	90 000,00 €
Etat (FIPDR)	22 000,00 €
Région (CRST)	159 000,00 €
Département (Bourg Centre)	281 000,00 €
Département (FDI) :	73 200,00 €
Energie Eure-et-Loir	23 100,00 €
financement :	57,79%

Le Maire précise que la Commune dispose d'une capacité d'emprunt importante (peu d'endettement actuellement). Il faut toutefois trouver un équilibre. Au regard de l'évolution importante du montant, il faut travailler avec l'architecte pour réduire le budget à un million d'euros de travaux, en analysant ce qui est nécessaire et ce qu'il ne l'est pas.

Au vu des montants annoncés, Henri FERRO s'interroge sur la pertinence de détruire pour reconstruire. Ce choix s'avérerait probablement plus coûteux. Toutefois, la question sera posée à l'architecte.

Christian LAPEYRE craint que si des choix sont faits, on ne revienne jamais sur ce qui ne sera pas retenu. Le Maire évoque une éventuelle deuxième phase.

Bruno ALAMICHEL explique la possibilité des tranches optionnelles dans le cadre de la consultation des entreprises de travaux. Ainsi et selon les résultats qui pourraient être favorables, certaines options pourraient être retenues ou non.

Pierre COUTURIER s'interroge sur la nécessité de faire appel à un géomètre, notamment pour un montant si élevé. Des plans existent puisqu'ils ont été conçus lors de la construction.

Le plan de financement présente l'ensemble de la dépense et des demandes de subvention qui seront faites. Les résultats sur ces demandes seront globalement connus avant le lancement des travaux.

Il est convenu que les travaux débutent en septembre 2019 et se finalisent en juillet 2020. Toutefois, dans ce contexte de « tri » à entreprendre, l'architecte devra revoir sa copie. L'échéance des travaux s'en verra probablement revue. Une réunion avec l'architecte sera très prochainement programmée.

→ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal confirme le principe du programme de travaux, valide une enveloppe budgétaire maximum de 1 000 000 € HT, valide le plan de financement et autorise le Maire à solliciter de l'Etat au titre de la **DETR 2019**, pour les travaux d'isolation et de réhabilitation de la salle polyvalente et de modification de l'environnement extérieur et de ses dépenses connexes, **une subvention de 90 000 €** correspondant à 20 % d'un montant plafond de travaux de 450 000 € HT.*

4. Demande de subvention au titre du FDI 2019

Travaux d'isolation et de réhabilitation de la salle polyvalente

La salle polyvalente de la Commune a été construite il y a une trentaine d'année. La surface totale de l'équipement est d'environ 600 m². Aucun travaux majeur n'a été entrepris depuis. Elle est parfaitement entretenue mais a besoin d'être « mise au goût du jour » et réhabilitée sur de nombreux

points (isolation, mise aux normes, décoration, parquet, scène, cuisine, salle de musique, système de chauffage, ...).

Plan de financement :

TRAVAUX D'ISOLATION ET DE REHABILITATION DE LA SALLE POLYVALENTE	
montant estimé de l'investissement (HT) : travaux 800 000 € max + missions connexes	905 373,00 €
Commune	352 273,00 €
Etat (DETR)	90 000,00 €
Région (CRST)	159 000,00 €
Département (Bourg Centre)	251 000,00 €
Département (FDI) : 30 % avec un montant plafond de travaux de 100 000 €	30 000,00 €
Energie Eure-et-Loir	23 100,00 €
financement :	61,09%

→ Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter du Conseil Départemental au titre du FDI 2019 sur l'opération création ou rénovation d'équipements publics, **une subvention de 30 000 €** correspondant à 30 % d'un montant total plafond de travaux de 100 000 € HT concernant les travaux d'isolation et de réhabilitation de la salle polyvalente d'un montant estimé à 905 373 € HT.

Création d'un parking aux abords de la salle polyvalente

Comme dans beaucoup de Bourgs centres, il existe des problèmes de stationnement dans le centre-ville de Gallardon.

Or, la Commune a acquis un ancien garage à proximité de la salle polyvalente non loin du centre-ville. Il est prévu que ce garage soit détruit pour la création de stationnement.

Plan de financement :

CREATION D'UN PARKING A PROXIMITE DE LA SALLE POLYVALENTE	
montant estimé de l'investissement (HT) : travaux 200 000 € max + missions connexes	217 375,00 €
Commune	157 375,00 €
Département (Bourg Centre)	30 000,00 €
Département (FDI) : 30 % avec un montant plafond de travaux de 100 000 €	30 000,00 €
financement :	27,60%

→ Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter du Conseil Départemental au titre du FDI 2019 sur l'opération voirie-sécurité / constructions ou améliorations de parcs ou emplacements de stationnement, **une subvention de 30 000 €** correspondant à 30 % d'un montant total plafond de travaux de 100 000 € HT concernant la création d'un parking aux abords de la salle polyvalente d'un montant estimé à 217 375 € HT.

Mise en place d'un système de vidéo surveillance des abords de la salle polyvalente

Dans ce cadre de modernisation du quartier en 2019 et 2020 (réhabilitation salle polyvalente, création d'un parking et construction d'une résidence « séniors ») et compte tenu des actuels problèmes de fréquentation aux abords du city stade aujourd'hui enclavé, la Commune projette d'installer de la vidéo surveillance aux accès pour sécuriser le site.

Le Maire précise qu'il faut privilégier l'appellation « video protection » dès lors qu'il ne s'agit pas de surveiller les gens.

Il sera envisagé de centraliser les images en mairie en développant notre système actuel.

Plan de financement :

VIDEO SURVEILLANCE DES ABORDS DE LA SALLE POLYVALENTE	
montant estimé de l'investissement (HT) : travaux 40 000 € + 10 % M.O.)	44 000,00 €
Commune	8 800,00 €
Etat (FIPDR) : 50 %	22 000,00 €
Département (FDI) : 30 %	13 200,00 €
financement :	80,00%

→ Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter du Conseil Départemental au titre du FDI 2019 sur l'opération voirie-sécurité / video surveillance, **une subvention de 13 200 €** correspondant à 30 % d'un montant total de travaux estimé à 44 000 € HT concernant la mise en place d'un système de vidéo surveillance aux abords de la salle polyvalente.

5. Appel à Projet 2019 d'ENERGIE Eure-et-Loir pour les travaux d'isolation de la salle polyvalente

Dans le cadre des travaux d'isolation de la salle polyvalente et faisant suite au BEG et à l'adhésion au CEP, la Commune peut s'engager dans l'appel à projets 2019 d'ENERGIE Eure-et-Loir ayant pour objectif d'accompagner, financièrement et techniquement, les collectivités adhérentes au service de conseil en Énergie Partagé dans la réalisation de projets performants et ambitieux de rénovation énergétique de leurs bâtiments publics.

Aussi, le Maire propose de solliciter une aide financière auprès d'ENERGIE Eure-et-Loir dans le cadre de cet appel à projets 2019 selon les modalités du règlement des aides soit :

TRAVAUX D'ISOLATION DE LA SALLE POLYVALENTE	
montant estimé de l'investissement : (HT) : travaux 570 000 € + 10 % de M.O.	627 000,00 €
Isolant de l'enveloppe du bâtiment (30 % d'un montant plafond de travaux de 30 000 €)	9 000,00 €
Equipements techniques du bâtiment (40 % d'un montant plafond de travaux de 30 000 €)	12 000,00 €
Bonification (CCPEIDF partenaire : +10 % sur le montant initial de subvention)	2 100,00 €
Total :	23 100,00 €

→ Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- approuve le projet de rénovation énergétique concernant la salle polyvalente pour un coût global estimé à 627 000 € HT ;
- décide de candidater auprès d'ENERGIE Eure-et-Loir dans le cadre d'un Appel à Projet pour la rénovation énergétique des bâtiments publics concernant cette opération ;
- atteste la prise en compte de l'ensemble des conditions d'attribution du règlement de l'Appel à Projet 2019 ;
- autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- s'engage à réaliser et financer les travaux dans un délai de 2 ans à compter de la date de notification de l'attribution de l'aide par ENERGIE Eure-et-Loir.

6. Demande de subvention au titre du FIPDR 2019 (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation)

VIDEO SURVEILLANCE DES ABORDS DE LA SALLE POLYVALENTE	
montant estimé de l'investissement (HT) : travaux 40 000 € + 10 % M.O.	44 000,00 €
Commune	8 800,00 €
Etat (FIPDR) : 50 %	22 000,00 €
Département (FDI) : 30 %	13 200,00 €
financement :	80,00%

→ Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter de l'Etat au titre du FIPDR, **une subvention de 22 000 €** correspondant à 50 % d'un montant total de travaux estimé à 44 000 € HT concernant la mise en place d'un système de vidéo surveillance aux abords de la salle polyvalente.

7. Investissements inférieurs à 500,00 € HT

Fournisseur	produit	Affectation	Montant		Section
			HT	TTC	
EIFFAGE ENERGIE	Moto-ventilateur chaudière	Vestiaires Stade Municipal	494.11	592.93	INV

→ Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal affecte en investissement l'achat des petits matériels selon le tableau

IV / QUESTIONS DIVERSES

DGF

Le Maire rappelle la perte de 93 000 € en 2018. Toutefois, il informe que la loi de Finances de 2019 prend en compte le cas des communes les plus touchées : Il est prévu la moitié de la perte de 80 000 € de 2018 et 2019 soit reversée en 2019, soit 80 000 €.

Le Maire revient sur la DSR (Dotation de centre-bourg) que la Commune ne perçoit pas à 51 habitants près alors que nous avons évidemment toutes les dépenses d'une telle commune.

Le Maire informe qu'il a récemment rencontré Marc FESNEAU, Ministre chargé des relations avec le Parlement, à qui il a expliqué le problème.

Voirie

Les travaux de réfection de la chaussée du chemin de la Grande Voirie sont en cours.

Enfouissement des réseaux

Les travaux, faubourg de la Fontaine et ruelle de la Source, se finalisent. Orange doit intervenir pour enlever les poteaux lui appartenant.

Futur lotissement

La canalisation d'assainissement a été posée. Elle est en fonte sous la ruelle peureuse (axe passant) suite à la demande de la Commune.

Cimetière

La dépense pour l'électrification du portail est engagée. L'électricien de la Commune doit intervenir. Puis le Consuel sera demandé avant la prise d'un contrat de fourniture électrique.

Réhabilitation des aires de jeux

La Commission des achats se réunira le 12 février pour statuer sur les choix à retenir. Les travaux sont fixés pour le printemps.

Alexandre DAVAL revient sur l'état de l'aire de jeux à proximité du gymnase. Sophie GOUMAZ répond que le sujet est réglé, notamment suite à une réfection par les services techniques.

Cahier d'expression publique

Il a été mis en place conformément à la demande de l'Etat.

Le Maire constate un retour modéré. L'ensemble des écrits seront transmis à la Préfecture avant le 22 février.

Aucune demande particulière n'a été faite pour la tenue d'un débat public. Le Maire a toutefois prévenu la Préfecture que la Commune laissait à disposition une salle et la logistique nécessaire pour ce faire.

Délégation de la 4^{ème} adjointe

Jack PROUTHEAU s'interroge sur la légitimité du maintien de la 4^{ème} adjointe à son poste dès lors qu'elle n'habite plus la Commune.

Le Maire informe qu'il en a effectivement discuté avec l'intéressée. Il a souhaité qu'elle se maintienne et lui a laissé sa délégation, notamment pour qu'elle continue à suivre la mise à jour du site internet et à participer aux séances du Conseil.

Eric TABARINO estime que la mise à jour du site internet ne suffit pas à maintenir une délégation. D'autres élus, notamment Alexandre DAVAL et Henri FERRO, expriment le même avis. Il est toutefois précisé que la tenue du site est un travail quotidien et un outil de communication important. L'actuel site a été mis en place par l' élu délégué. Aucune solution alternative n'a aujourd'hui été mise en place dans la perspective de la défection de l' élu en charge.

Lionel GUYOMARD signale que le site n'est pas à jour, notamment faisant suite à la démission d'élus. Il est signalé que ce point serait vérifié. Il est demandé de faire remonter les informations afin que nous puissions être encore plus performants dans la mise à jour.

Election au SIA

Pierre COUTURIER rappelle que la situation de Christian LAPEYRE n'a pas été régularisée. En effet, depuis la démission de l' élu titulaire, Christian LAPEYRE, actuellement suppléant, participe aux réunions du SIA.

Il est convenu que la situation sera régularisée au prochain Conseil.

Quelques dates

- 16 et 17 mars : salon d' Art
- 23 mars : Concert Jazz : 12 € sur réservation et 15 € le jour du concert. Le Maire évoque les subventions dans le cadre du PACT, soit 1 200 € par la CCPEIDF et 800 € par la Commune.
- 30 mars : Carnaval
- 19 mai : Nettoyage de Printemps

Lettre d'information

La distribution est en cours. Il reste encore quelques secteurs

Poubelles en centre-ville

Jack PROUTHEAU et Sophie GOUMAZ font part de leur action entreprise quant aux dépôts de sacs poubelles sur la voirie en dehors des créneaux horaires utilisés. La fouille de ces sacs ont permis d'identifier les contrevenants qui sont et seront avertis.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Maire clôt la séance et remercie les membres du Conseil Municipal pour leur participation.

La séance est levée à 22h30.

 Le Maire
Yves MARIE